Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (1994)

Heft: [2]: Rapport sur l'administration : rapport

Artikel: Rapport de gestion de la Commission des recours en matière fiscale du canton de Berne

Autor: Kästli / Wipfli

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-418241

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

3. Rapport de gestion de la Commission des recours en matière fiscale du canton de Berne

3.1 Les priorités de l'exercice

En sa qualité de juridiction de première instance en matière fiscale du canton de Berne, la Commission des recours a développé ses activités dans des conditions normales en 1994. Comme ce fut déjà le cas lors des exercices des années précédentes, le nombre des recours déposés a augmenté pour passer de 708 à 794. Le nombre des affaires liquidées (631) s'est maintenu à un niveau élevé mais il n'a toutefois pas été possible de l'augmenter encore. En effet, il est de plus en plus difficile d'accélérer la cadence dans le jugement des affaires du fait de leur complexité croissante. Dès lors, les travaux d'instruction sont plus fastidieux et la rédaction des considérants des jugements exige beaucoup plus de temps. 860 recours étaient encore pendants à la fin de l'exercice et l'on ne saurait se contenter d'en faire simplement la constatation. Au contraire, il est grand temps de prévoir des mesures susceptibles de remédier à cette situation. Elles devraient permettre à moyen terme de réduire à nouveau à 12 mois le temps nécessaire au traitement des affaires, actuellement de 16 mois en moyenne. Si l'on ne prend pas rapidement des mesures propres à rendre la situation plus tolérable pour les justiciables quant au délai de liquidation des recours, il y aura lieu de remettre sérieusement en cause le fonctionnement de la Commission dans la mesure où le nombre des recours continue à suivre une courbe ascendante. La Commission va tenter de trouver des solutions à ce problème avec la Direction de la justice et la Commission de justice du Grand Conseil.

Durant l'année 1994, la Commission a tenu six séances et jugé au total 461 recours contre 539 l'année précédente. 170 (127) recours ont été jugés par le Président en qualité de juge unique. 631 (666) recours ont été liquidés au total. Parmi les cas traités, 136 (91) ont été admis totalement et 83 (98) partiellement. En revanche, 348 (358) cas ont été rejetés ou ont été déclarés irrecevables pour des motifs formels. 44 (98) recours ont été retirés. Pour 20 (18) cas, il s'est avéré qu'il ne s'agissait pas d'un recours. Au cours de l'exercice, il a été enregistré 64 (70) recours au Tribunal administratif et 17 (21) au Tribunal fédéral. Le Tribunal administratif a jugé 70 (57) cas. Il en a admis 12 (6) et rejeté (y compris les refus d'entrée en matière et les retraits) 54 (51). Le Tribunal fédéral a jugé 19 (18) cas; 2 (2) ont été admis, un partiellement admis et 16 (16) rejetés (y compris les retraits et les refus d'entrée en matière). En partant d'un nombre initial de 697 cas, auquel il faut ajouter 794 entrées et soustraire 631 cas liquidés, le nombre des cas en suspens à fin 1994 s'élevait à 860.

Les jugements les plus importants de la Commission ont été publiés dans la revue «Jurisprudence administrative bernoise» (JAB) et dans la «Neue Steuerpraxis» (NStP) dans la mesure où ils n'ont pas été déférés au Tribunal administratif ou au Tribunal fédéral.

3.2 Ressources humaines

Au cours de l'exercice, M[e] Marianne Rindlisbacher, première vice-présidente et Frédéric Gerber, membre suppléant, ont déposé leur mandat. La Commission les remercie pour les services rendus. Le Grand Conseil a élu à titre de membres de la Commission Hans Hulliger, Belp, et Thomas Harnischberg, Berne. Werner Arn, Lyss, a été élu membre suppléant. Le Grand conseil a élu Martin Kaiser, Jegenstorf, à titre de nouveau vice-président.

Après plus de trente ans passés au service de la Commission en qualité de chef de service et de traductrice, Madame Marie Racordon a fait valoir ses droits à la retraite à fin juillet. Elle a été remplacée par Madame Susanne Moser. A fin octobre, Madame Heidi Lehmann a quitté la Commission après une brève période d'activité. Elle a été remplacée par Madame Astrid Staub.

Berne, le 1[er] février 1995

Au nom de la Commission des recours
en matière fiscale du canton de Berne

Le Président: *Kästli*
Le I[er] Secrétaire: *Wipfli*